

De: Didier PROT
Envoyé: mercredi 5 janvier 2022 17:12
À: enquetepubliquePLU-PDA
Cc:
Objet: Projet de révision du PLU

Didier PROT et Béatrice PROT GADRAT
1, Le Bouchet 16620 MONTBOYER

Propriétaires de la villa Minéko
48, Corniche de Nauzan
Parcelle 48A536

À Monsieur Guy Humbert
Commissaire Enquêteur
Hôtel de Ville
17420 St Palais sur Mer

Montboyer , le 3 janvier 2022

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Nous nous permettons de vous envoyer ce courrier suite à une information concernant le projet de révision du PLU qui vient de nous être communiqué.

En effet, nous sommes extrêmement surpris de constater que, moins de 2 ans après la validation de l'AVAP (qui était sensée renforcer la protection du littoral de St Palais), la Mairie revient sur cette décision et divise la Corniche de Nauzan en 2 zones :

- une zone UB4 qui reste espace privé remarquable,
- une zone UB2 qui se trouve déclassée.

Cette zone UB2, commencerait à partir de la parcelle AB185 jusqu'à la plage de Nauzan.

Or, cette parcelle avait fait l'objet de remarques lors de la précédente enquête dirigée par votre confrère Monsieur Bonnin , et avait été frappée d'inconstructibilité.

Nous craignons en effet que ce déclassement entraîne la possibilité de construire sur ce terrain, et que cet endroit unique du paysage ne soit défiguré définitivement par un projet immobilier.

Nous attirons votre attention sur le fait que cette partie de la Corniche entre dans la zone tampon autour du phare de Cordouan, classé au patrimoine mondial de l'UNESCO qui est concerné à terre par diverses mesures de conservation, de protection et de valorisation (loi littoral, monuments historiques, sites classés et inscrits, sites patrimoniaux remarquables, SCOT et PLU) et bénéficie à ce titre d'un PRINCIPE D'INCONSTRUCTIBILITE.

Ceci nous amène à nous interroger sur les raisons d'un tel acharnement à modifier les règles d'urbanisme sur cette zone, et quelles sont les motivations qui poussent le conseil municipal à favoriser des intérêts particuliers au détriment de l'intérêt général.

Cette Corniche de Nauzan est un site extraordinaire pour la ville de St Palais qu'il faut protéger à tout prix afin que notre ville garde son charme de petite station balnéaire authentique comme il n'en reste malheureusement plus beaucoup.

Nous espérons vivement que vous serez sensible à notre requête, et que l'avis de votre prédécesseur ne sera pas remis en cause.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Commissaire Enquêteur, en l'assurance de notre sincère considération.

Didier et Béatrice PROT

Envoyé de mon iPad